



Conseil Municipal du 8 novembre 2018 COMPTE RENDU

CHAUMONT-SUR-THARONNE Mairie

Le huit novembre deux mil dix-huit, à vingt heures, le Conseil Municipal de Chaumont-sur-Tharonne, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Pascal Goubert de Cauville, Maire.

Les convocations ont été adressées le 30 octobre 2018.

Nombre de conseillers : en exercice : 15 présents ou représentés : 13 votants : 13

Etaient présents : Pascal GOUBERT DE CAUVILLE, , Pascal DOUCET, Jocelyne TREVES, Jean-Pierre ROCHEREUIL, Francis KLEIN, Yves DEBURGHGRAEVE, Yves VERVIALLE, Eliane DE LA FOREST DIVONNE, Sabine RABOIN, Laurent AUGER, Claire SIMONNET

Etaient absents mais avaient donné pouvoir :

Sophie PATIN à Pascal Goubert de Cauville

Rosemarie PICOT à Jean-Pierre Rochereuil

Absents : Benoît BRUANDET ; Elodie DAMAS

M. Laurent AUGER a été désigné comme secrétaire de séance.

Le quorum est atteint et la séance est ouverte à 20 heures.

Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 3 juillet 2018 à l'unanimité.

1. DECISION MODIFICATIVE N°2- BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré a adopté à l'unanimité la décision modificative n°2 du budget principal de la commune comme suit :

| Intitulé des comptes | Modifications | |
|--|---------------|--------------|
| | Article | Montant en € |
| Fonctionnement | | |
| Dépenses | | |
| Dépenses imprévues | 022 | - 7 000 |
| carburant | 60622 | + 1 500 |
| fêtes et cérémonies | 6232 | + 1 500 |
| URSAFF | 6451 | + 2 000 |
| CNRACL | 6453 | + 2 000 |
| Investissement | | |
| Dépenses | | |
| Installation générale et aménagement des constructions | 2135 | - 24 000 |
| achat matériel roulant | 2182 | + 24 000 |

2. COMMUNAUTE DE COMMUNES « COEUR DE SOLOGNE » - RAPPORT D'ACTIVITES

Après présentation par le Maire du rapport d'activités 2017 de la Communauté de Communes « Cœur de Sologne », le Conseil Municipal, a pris acte du rapport d'activités 2017 de la Communauté de Communes « Cœur de Sologne »,

3. COMMUNAUTE DE COMMUNES « COEUR DE SOLOGNE » - COMPTE ADMINISTRATIF

Après présentation par le Maire le compte administratif 2017 de la Communauté de Communes « Cœur de Sologne », le Conseil Municipal, a pris acte du compte administratif 2017 de la Communauté de Communes « Cœur de Sologne »,

4. LEVEE DE L'OPTION D'ACHAT DU CREDIT- BAIL DETENU PAR LA MENUISERIE LETEILLIER

Monsieur le Maire a rappelé aux termes d'un acte notarié en date du 28 Octobre 2004, la commune a donné à crédit -bail à la menuiserie Leteillier, les biens et droits immobiliers situés zone artisanale de la Trocherie, cadastrés section AI numéro 894 avec promesse unilatérale de vente au profit du preneur.

Monsieur Leteillier ayant notifié sa décision d'acquérir les biens et droits immobiliers, situés zone artisanale de la Trocherie, cadastrés section AI numéro 894, pour une valeur vénale de 165 000€, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, a donné son accord sur la cession de la parcelle située zone artisanale de la Trocherie, cadastrés section AI numéro 894, pour une valeur vénale de 165 000€ à la menuiserie Leteillier et a autorisé Monsieur le maire à signer à l'acte authentique de vente au profit de la menuiserie Leteillier, représenté par Monsieur Guillaume LETEILLIER, et au besoin à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

5 . CONTRAT D'ACQUISITION DE LOGICIELS ET DE PRESTATIONS DE SERVICES INFORMATIQUES - SEGILOG

Le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services avec la société SEGILOG arrivant à échéance au 31 octobre 2018, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré a approuvé à l'unanimité la proposition de renouvellement du contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services de prestation pour la période allant du 01/11/2018 au 31/10/2021 et s'élevant, sur cette période de 3 ans, à 7 425.00 € HT pour l'acquisition du droit d'utilisation des logiciels et à 825.00 € HT pour la maintenance et la formation, soit au total 8 250 € HT (Huit mille deux cent cinquante euros) et a autorisé le Maire à signer le contrat et à mandater les sommes afférentes à cette décision.

Informations diverses

↳ Commission de contrôle –Election

Suite à un courrier de madame la sous-préfète en date du 29 octobre 2018, monsieur Yves Vervialle a été nommé au titre de conseiller municipal, membre titulaire de la commission de contrôle et monsieur Yves Debrughraeve, au titre de conseiller municipal, membre suppléant de la commission de contrôle

↳ Agenda : Vendredi 30 novembre à partir de 18h30 illuminations de Noël ; Jeudi 13 décembre à 15h CCAS conférence « briqueterie et tuileries en Sologne par le GRAHS et remise des colis de Noël ; Jeudi 13 décembre à 20h conseil municipal

↳ Dates des cérémonies des vœux des communes de Cœur de Sologne :

Vendredi 4 janvier à 18h30 Nouan le Fuzelier

Samedi 5 janvier à 11h Souvigny en Sologne

Vendredi 11 janvier à 18h30 Chaon

Samedi 12 janvier à 15 h Chaumont et à 18h30 Vouzon

Samedi 19 janvier à 19h Lamotte-Beuvron

Fait à Chaumont-sur-Tharonne, le 9 novembre 2018

Le Maire,


Pascal GOUBERT de CAUVILLE